

Compte rendu de la réunion d'information

Protection acoustique RN83

Mercredi 12 & 19 janvier 2011

Présents

<u>Municipalité</u> :	M. STAMILE Umberto – Maire Messieurs: BEYSANG Eric, BRICKERT Denis, KROPP Jean-Marie, SCHNEIDER André – Adjoints
<u>Riverains</u> :	Ensemble des propriétaires limitrophe de la RN83
<u>Intervenants</u> :	M. AERTS Xavier – DREAL Alsace (Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement) / service transport, responsable d'opération (représente le maître d'ouvrage Etat) M. LE TORRIELLEC Philippe – DIR Est / SIR Mulhouse (Service d'Ingénierie Routière), maîtrise d'œuvre générale M. WEITH Jean-Marie – Chef de projet, EGIS Route France, Maître d'œuvre étude. M. BARBIER Laurent – Architecte Mme MARME Nathalie – architecte paysagiste, Atelier Villes & Paysages, maîtrise d'œuvre.
<u>Rapporteur</u> :	Eric BEYSANG

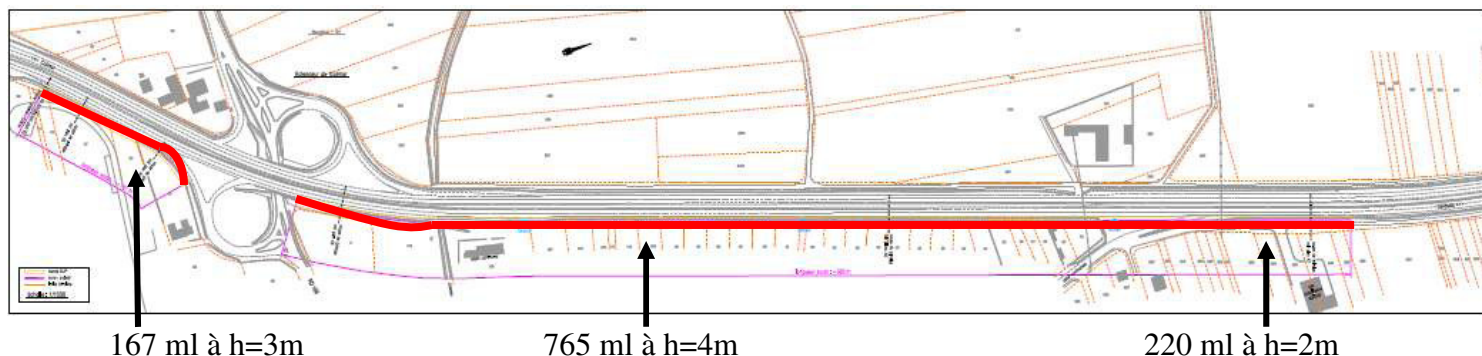
Début de la réunion 18h00

Mr le Maire salut l'assemblée et sans plus attendre passe la parole aux intervenants.

Introduction :

Quelques rappels sur le contexte ainsi que sur la solution retenue.

Solution retenue :



Recommandation suite à l'enquête public :

- Empiéter a minima sur le domaine privé des riverains, tant pour l'implantation du mur antibruit que pendant les travaux.
- Respecter, autant que possible, les plantations et aménagements effectués par les riverains.
- Agir en pleine concertation avec eux pour l'emplacement des parties transparentes du mur antibruit, et pour le réaménagement de l'arrière de leur propriété.

Objectifs visés en terme de bruit :

Maximum 65dB de jour (état initial 65 à 74 dB)
et maximum 60dB de nuit (état initial 63 à 70 dB)

Rappel sur le décibel :

Le décibel (dB), est une unité logarithmique pour exprimer le son. L'utilisation du dB facilite la manipulation des données sur les niveaux de bruit. Il existe un ensemble de règles, plus ou moins compliquées, nous resterons simple (voir tableau ci-dessous)

Variation en dB	Variation de l'énergie acoustique (bruit)
Hausse de 3 dB	l'énergie acoustique double
Baisse de 3 dB	l'énergie acoustique diminue de moitié
Hausse de 10 dB	l'énergie acoustique devient 10 fois plus grande
Baisse de 10 dB	l'énergie acoustique devient 10 fois plus petite
Hausse de 20 dB	l'énergie acoustique devient 100 fois plus grande
Baisse de 20 dB	l'énergie acoustique devient 100 fois plus petite

Quelques exemples de correspondances :

- 0 dB = seuil d'audition, Laboratoire d'acoustique (le niveau de 0 dB(A) n'existe pas dans la nature)
- 15 dB = niveau de bruit d'un bruissement de feuilles,
- 30 dB = niveau de bruit de chuchotements,
- 40 dB = niveau de bruit d'une salle d'attente,
- 60 dB = niveau de bruit d'un ordinateur personnel de bureau à 0,6 mètres ou d'une conversation normale
- 65 dB = niveau de bruit d'une voiture roulant à 60 km/h à 20 mètres,
- 70 dB = niveau de bruit d'une rue à gros trafic
- 80 dB = niveau de bruit d'un aboiement
- 85 dB = niveau de bruit d'un camion roulant à 50 km/h à 20 mètres. Seuil à partir duquel il existe un risque pour l'acuité auditive selon la durée d'exposition sans protections adaptées,
- 92 dB = niveau de bruit d'une tondeuse à gazon à moteur thermique à 1 mètre,
- 105 dB = niveau de bruit maximal autorisé dans les discothèques
- 115 dB = niveau de bruit d'un marteau pneumatique à 1 mètre,
- 120 dB = seuil moyen d'apparition de la douleur due au son (concert de rock en plein air)
- 125 dB = niveau de bruit d'un avion à réaction au décollage à 20 mètres,

Principes architecturaux et paysagers inscrits dans la D.U.P

Utilisation de matériaux locaux (grés, clins de pin, pans de béton-bois).

Préservation de la luminosité d'Ouest et des vues distantes sur le piémont des Vosges en réalisant la partie supérieure en panneaux transparents absorbants.

Traitement architectural des 2 côtés des écrans acoustiques, (coté RN83 et coté riverains avec traitement végétalisé, plantation de haies libres de hauteurs différentes en fonction des sites)



Remarques et commentaires

Les riverains pourront s'exprimer, par écrit, sur :

- Le projet dans son ensemble (remarques, observations, côtés positifs, suggestions...)
- Le projet au droit de leurs parcelles (transparence, aménagement paysager, modelage du terrain, éléments existants à conserver (végétation, constructions) ...)
- La réalisation des travaux et l'entretien ultérieur (questions, propositions...)

L'ensemble de ces données sera étudié de façon à répondre, autant que possible, aux différentes attentes.

Echéancier :

Début des travaux prévu pour début 2012. Ceci est toutefois conditionné par un engagement dit « à l'amiable » de la part des riverains, par rapport l'emprise du terrain qu'il sera nécessaire de leur acheter.

Le prix du terrain sera estimé par le service des Domaines et reflètera le coût en vigueur sur notre territoire.

Budget alloué par l'Etat au projet:

Projet dans son ensemble (GUEMAR + OSTHEIM) : 10 000 000€

Concernant GUEMAR le budget est de 7 000 000 € pour 1152ml (soit 6076€ le ml)

Demande de la part des riverains :

Effectuer un enregistrement sonore (Jour et nuit) à différents endroits puis, proposer lors de la prochaine réunion, une simulation avec la protection acoustique. Ceci permettrait de mieux juger de l'efficacité de l'ouvrage proposé.

Fin de la réunion : 19h30